

Plan d'études

Programme de Bachelor à **30 crédits ECTS**

Anthropologie sociale (F / D / Bil.)

du 19.12.2016

Tables des Matières

1. Description générale du programme

Titre obtenu
Bases légales
Début des études
Discipline et objectifs d'apprentissage
Perspectives professionnelles

2. Structure du programme

Organisation générale
Tableau synoptique des modules
Descriptif des modules

3. Crédits et évaluation des prestations

Attribution des crédits
Evaluation des prestations
Note finale
Echec définitif

4. Langues

Langues d'enseignement
Mention bilingue

5. Convention BENEFRRI et Inter-Universités

6. Mesures transitoires

1. Description générale du programme

Titre obtenu

Le présent plan d'étude règle le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS. Les programmes de Bachelor *Anthropologie sociale* à 120 ECTS et Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS sont réglés par les plans d'études respectifs.

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS peut être suivi soit en français, soit en allemand, soit en bilingue.

Bases légales

Le présent plan d'études s'appuie sur le Règlement pour l'obtention du diplôme universitaire (niveau Bachelor européen) de la Faculté des Lettres de l'Université de Fribourg en vigueur.

Début des études

L'entrée dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS peut se faire au début du semestre d'automne ou au début du semestre de printemps.

Discipline et objectifs d'apprentissage

L'objectif du programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS est de former les étudiant-e-s à l'analyse des manifestations sociales et culturelles dans différents contextes, selon différentes thématiques (production et redistribution des biens, structures et stratégies politiques et identitaires, formes de la vie religieuse et rituelle, mouvements ethnopolitiques dans les nouveaux Etats, formes de mobilité transnationale, multiculturalisme, processus de globalisation et de localisation) dans leur devenir historique et dans l'actualité. Cela vise l'acquisition des connaissances et compétences dans les domaines suivants :

- les principales théories anthropologiques (politique, économique, symbolique et religieuse) ;
- les débats actuels dans la discipline et les thèmes courants de recherche ;
- la démarche comparative et les méthodes qualitatives spécifiques à la recherche en anthropologie (telles que les enquêtes de terrain approfondies, avec observation participante et interviews) et en sciences sociales en général.
- l'analyse du changement social et politique.
- les outils pour comprendre les transformations de la société contemporaine.

A l'issue du programme l'étudiant-e bénéficie d'un portefeuille de connaissances et compétences à faire valoir dans la suite de son cursus universitaire ou à valoriser sur le marché du travail.

Perspectives professionnelles

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS est un avantage pour la poursuite des études de Master dans de nombreuses disciplines et permet d'acquérir les savoirs et les compétences indispensables pour aborder des situations complexes au travers d'une démarche scientifique. Vu son accent

pluridisciplinaire, les connaissances acquises permettent de maîtriser les problèmes d'ordre organisationnel, relationnel, communicationnel, culturel et identitaire qui se posent au sein de différents types de collectifs et institutions:

- organisations non-gouvernementales (ONG) et services diplomatiques;
- institutions sociales, politiques et culturelles,
- groupes d'intérêts et partis politiques,
- entreprises privées,
- médias et communication,
- animation socio-culturelle,
- administrations communales, cantonales et fédérales
- activités de recherche, expertise scientifique et carrière universitaire.

2. Structure du programme

Organisation générale

Le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS est structuré en 2 modules de 15 crédits, permettant l'acquisition d'un total de 30 crédits ECTS.

Les modules sont structurés sur la base d'objectifs pédagogiques. Chaque module permet à la fois l'acquisition de connaissances thématiques et de compétences pratiques. Les descriptifs des unités d'enseignement (cours, séminaires, travaux écrits de séminaire) précisent les thématiques traitées et les objectifs pédagogiques visés. Les formes de l'évaluation sont diversifiées et adaptées à chaque unité d'enseignement.

Module ANTHRO 1 – Plan 30	(15 ECTS) Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale
Module ANTHRO 2	(15 ECTS) Débats actuels et terrains en anthropologie sociale

Tableau synoptique des modules

Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale ANTHRO 1 – Plan 30 - 15 ECTS	Module Débats actuels et terrains en anthropologie sociale ANTHRO 2 - 15 ECTS
Cours « Introduction à l'anthropologie sociale » (3 ECTS)	Cours (3 ECTS)
Cours (3 ECTS)	Séminaire I (3 ECTS)
Séminaire (3 ECTS)	Séminaire II (3 ECTS)
Travail écrit de séminaire (6 ECTS)	Travail écrit de séminaire (6 ECTS)

Descriptif des modules

Module Théories, concepts et histoire de l'anthropologie sociale (ANTHRO 1 – Plan 30) 15 ECTS

Descriptif : Le module comprend des enseignements qui portent sur

- les grands domaines de l'anthropologie (anthropologie économique, politique, religieuse) ainsi que certains domaines plus spécifiques (par exemple: anthropologie symbolique, juridique, historique, urbaine, de la parenté, de la migration, de l'enfance, de l'environnement, de l'imaginaire, de la jeunesse, de l'alimentation, de la catastrophe, du tourisme, etc.).
- les principaux courants et anthropologues qui ont marqué l'histoire de la discipline (évolutionnisme, fonctionnalisme, culturalisme, structuralisme, interactionnisme, anthropologie réflexive, études post-coloniales, postmodernisme, etc.) ainsi que les diverses traditions intellectuelles nationales (britannique, française, américaine, etc.)
- les principaux concepts anthropologiques (ethnicité, identité, altérité, culture, pouvoir, échange/don, genre, diaspora, minorités, confiance, rite/mythe, représentations sociales, texte ethnographique, etc.) utilisés, critiqués et (re)définis dans différents champs théoriques.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours « Introduction à l'anthropologie sociale » (3 ECTS)
- Cours (3 ECTS)
- Séminaire (3 ECTS)
- Travail de séminaire (6 ECTS)

Module Débats actuels et terrains en anthropologie sociale (ANTHRO 2) 15 ECTS

Descriptif : Les enseignements, qui sont nourris des expériences de terrain des enseignant-e-s, doivent permettre aux étudiant-e-s de se familiariser avec différentes aires socioculturelles (Europe occidentale et du sud, Europe centrale et orientale, Asie du sud-est et Asie du sud, Afrique, etc.) et avec des problématiques actuelles de l'anthropologie. Les enseignements abordent également la question de l'engagement politique et éthique de l'anthropologue sur le terrain.

Evaluation : Les modalités d'évaluation sont décidées par les enseignant-e-s.

Unités d'enseignement :

- Cours (3 ECTS)
- Séminaire I (3 ECTS)
- Séminaire II (3 ECTS)
- Travail de séminaire (6 ECTS)

3. Crédits et évaluation des prestations

Attribution des crédits

L'attribution de crédits - selon le Système Européen de Transfert des Crédits (ECTS) – se base sur les prestations d'études accomplies par les étudiant-e-s dans le cadre des unités d'enseignement. Un crédit correspond à une charge de travail d'environ 30 heures. Les crédits ECTS sont attribués exclusivement lorsque les unités d'enseignement sont jugées réussies.

La validation des crédits des unités d'enseignements est la suivante :

- Les *Cours* donnés à raison de 2 heures hebdomadaires par semestre permettent l'acquisition de 3 crédits ECTS. Ils visent à transmettre des connaissances générales. Le style d'enseignement est principalement magistral.
- Les *Séminaires* donnés à raison de 2 heures hebdomadaires par semestre permettent l'acquisition de 3 crédits ECTS. Ils permettent d'approfondir des thèmes spécifiques et d'acquérir des compétences pratiques. Le style d'enseignement est interactif.
- Les *Travaux de séminaire* donnent lieu à 6 crédits ECTS. Ils doivent être rédigés dans le cadre d'un séminaire. Ils sont dirigés et corrigés par l'enseignant-e. Des informations précises se trouvent dans le « Guide pour la rédaction des travaux écrits ».

Evaluation des prestations

Les étudiant-e-s s'inscrivent sur le système informatique pour toutes les unités d'enseignement.

Chaque unité d'enseignement est évaluée séparément (notée ou jugée comme réussie/échouée). Les types d'évaluation sont différenciés (examen écrit, examen oral, travail écrit, présentation orale, etc.). Ils sont en adéquation avec l'enseignement fourni. Les modalités d'évaluation et les délais de remise des travaux de séminaire sont communiqués par les enseignant-e-s.

L'échelle de notation pour les épreuves notées se compose des notes entières et des demi-points de 1 à 6, où 6 est la meilleure note. Les notes de 6 à 4 qualifient les épreuves réussies, les notes en dessous de 4 qualifient les épreuves non réussies. Les prestations d'études qui ne sont pas évaluées par une note sont qualifiées de réussies ou échouées.

Toutes les unités d'enseignement doivent être réussies (pas de compensation de note possible pour atteindre la moyenne).

Pour les unités d'enseignement qui sont évaluées par des examens, quatre sessions d'examens, consécutives et suivant immédiatement l'unité d'enseignement concernée, sont organisées. Un-e étudiant-e peut répéter deux fois un examen ayant donné lieu à une décision d'échec. Le cas échéant, il ou elle doit se réinscrire à chacune des tentatives. Sous peine d'échec définitif, un examen doit être réussi au plus tard à la quatrième session qui suit la période d'inscription à l'unité d'enseignement correspondante.

Pour les *Travaux de séminaire*, quatre sessions d'examens, consécutives et suivant immédiatement l'unité d'enseignement concernée, sont organisées pour trois tentatives autorisées. Le premier délai de remise des travaux est fixé à 6 (six)

semaines après la fin du semestre, puis selon des délais annoncés par les enseignant-e-s pour les sessions suivantes.

Les dates des sessions d'examens sont communiquées durant le semestre.

Note finale

La note de chaque module résulte du calcul de la moyenne des prestations notées. La note finale résulte du calcul de la moyenne des notes de chaque module.

Echec définitif

Conformément aux directives de la Faculté des Lettres, les évaluations échouées peuvent être réitérées deux fois au maximum. A la suite de trois échecs dans une unité d'enseignement, cette dernière ne peut pas être validée.

Les étudiant-e-s qui s'inscrivent une fois à l'examen d'une unité d'enseignement mais ne parviennent pas à le faire valider dans le délai de quatre sessions ou qui obtiennent trois échecs à une unité d'enseignement du programme *Anthropologie sociale* à 30 ECTS ne pourront pas poursuivre leurs études dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 120 ECTS, dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 60 ECTS ou dans le programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS de l'Université de Fribourg.

3. Langues

Langues d'enseignement

Les études du programme Bachelor *Anthropologie sociale* peuvent être faites entièrement en français ou en allemand ; elles peuvent également être accomplies de façon bilingue. La maîtrise active de l'une des langues est présumée ; des connaissances passives en allemand, français et anglais sont nécessaires pour la lecture des textes scientifiques. L'approfondissement des connaissances en langues étrangères pendant les études est vivement recommandé.

Les étudiant-e-s ont la possibilité de présenter les épreuves écrites ou orales en français, en allemand, en anglais ou tout autre langue à condition qu'il ait obtenu l'accord des enseignant-e-s de l'unité concernée. La même règle s'applique à la rédaction des travaux écrits de séminaire.

Mention bilingue

Il n'est pas possible d'obtenir la mention bilingue au sein du programme de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS.

5. Convention BENEFRI et Inter-Universités

Les étudiant-e-s inscrit-e-s au Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS peuvent suivre des unités d'enseignements au sein des Universités de Berne et/ou de Neuchâtel et/ou Lausanne pour y obtenir un maximum de 6 crédits ECTS.

La demande d'autorisation doit être adressée au ou à la conseiller-ère aux études au plus tard une semaine avant le début du semestre pendant lequel sera dispensée l'unité d'enseignement choisie. Seuls les cours faisant l'objet d'une convention et qui sont ouverts aux étudiant-e-s Benefri peuvent être suivis.

Pour faire reconnaître les crédits obtenus dans les autres Universités, les étudiant-e-s sont prié-e-s de présenter les attestations reçues au ou à la conseiller-ère aux études.

Mesures transitoires

Les étudiant-e-s qui sont inscrit-e-s dans le précédent plan d'études de Bachelor *Anthropologie sociale* à 30 ECTS (année 2012) ont la possibilité d'opter pour le présent plan d'études, pour autant qu'ils ou elles en fassent la demande auprès du ou de la conseiller-ère aux études.

Après le semestre d'automne 2019, ce plan d'études remplace les précédents.